



Le 28 mars 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le 27 mars 2018 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER
Christine ANNOOT
Ariane POYNARD
Serge MARIE
Isabelle RAYNAUD
Daniel de la CROUEE
Françoise BRETON
Emmanuel THILLAYE
Josette LAMIDEY,
Jean-Pierre GALLET, Adjoints au Maire

Jean-Paul SOULBIEU
Brigitte NAVARRETE
Noëlle JOUVIN
Philippe VACHER
Jean-Paul SALLES
Cécile BEAUFRERE
Serge RETOUR
Maggy CHARBONNIER
Jérémy GOURET
Laëtitia GICQUEL
Didier RETOUT
Jacques RUFIN
Patrick BUHOT
Jean-Pierre LECOMTE
Johnny BRIARD
Rachel LECOINTE
Mélissa LEBRETON-GUERET
Yves JAMBU
Valérie BUREL, Conseillers Municipaux

Etaient absents :

Wenceslas LE CHEVALIER
Michaël RICCI

Avaient donné pouvoir :

Aurélié GAUTIER à Isabelle RAYNAUD
Martine ASSIRE à Patrick BUHOT
Corinne LECOURT à Johnny BRIARD

Mme GICQUEL participe au débat de l'assemblée municipale jusqu'à la neuvième question inscrite à l'ordre du jour et donne pouvoir à M. MARIE à son départ.

Mme LECOINTE participe au débat de l'assemblée municipale jusqu'à la neuvième question inscrite à l'ordre du jour et donne pouvoir à M. LECOMTE à son départ.

M. RETOUR participe au débat de l'assemblée municipale jusqu'à la dixième question inscrite à l'ordre du jour et donne pouvoir à Mme CHARBONNIER à son départ.

M. AUBRIL se retire au moment du vote de la délibération 2018-32 inscrite à l'ordre du jour.
MM AUBRIL, GALLET, GOURET et M. RETOUT se retirent au moment du vote de la délibération n° 2018-36 inscrite à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : M. Philippe VACHER

ORDRE DU JOUR

FINANCES LOCALES

DELIBERATION 2018-31 – DECISIONS BUDGETAIRES – Exercice 2017 - Compte de gestion de M. le Receveur Municipal	Rapport présenté par Mme POYNARD
DELIBERATION 2018-32 – DECISIONS BUDGETAIRES – Exercice 2017 - Compte administratif	Rapport présenté par Mme POYNARD
DELIBERATION 2018-33 – DECISIONS BUDGETAIRES – Affectation du résultat du compte administratif 2017	Rapport présenté par Mme POYNARD
DELIBERATION 2018-34 – DECISIONS BUDGETAIRES – Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine relative à l'exercice 2017	Rapport présenté par Mme POYNARD
DELIBERATION 2018-35 – DECISIONS BUDGETAIRES – Exercice 2018 – Budget de l'exercice 2018 – Budget Primitif	Rapport présenté par Mme POYNARD
DELIBERATION 2018-36 – SUBVENTIONS – Budget de l'exercice 2018 Attributions des subventions aux associations	Rapport présenté par Mme POYNARD Adjoints de chaque secteur
DELIBERATION 2018-37 – Crédits Classes de découvertes et crédits de Noël 2018 – Ecoles publiques et privées de l'enseignement du 1 ^{er} degré	Rapport présenté par Mme LAMIDEY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DELIBERATION 2018-38 – ELECTION EXECUTIF – Fixation du nombre de poste d'adjoints	Rapport présenté par M. AUBRIL
DELIBERATION 2018-39 – ELECTION EXECUTIF – Election d'un adjoint au Maire et détermination de l'ordre des adjoints	Rapport présenté par M. AUBRIL

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION 2018-40 – MARCHES PUBLICS - Lisieux 2025 - Aménagement de l'avenue et du parvis Victor Hugo, de la place de la République et des liaisons entre les espaces majeurs – Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre	Rapport présenté par M. AUBRIL
---	--

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DELIBERATION 2018-41 – Contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados	Rapport présenté par M. AUBRIL
DELIBERATION 2018-42 – Convention de programmation et suivi des déploiements de la fibre optique	Rapport présenté par Mme BRETON

DOMAINE ET PATRIMOINE

DELIBERATION 2018-43 – SUBVENTIONS – Entretien 2018 des orgues de la Cathédrale Saint Pierre – Demande de subvention	Rapport présenté par Mme BEAUFRERE
DELIBERATION 2018-44 – SUBVENTIONS – Réparation de la toiture de l'ancienne chaufferie et du terrasson en plomb du bas-côté Nord de la Nef de la Cathédrale Saint Pierre – Demande de subventions	Rapport présenté par M. GOURET

DELIBERATION 2018-45 – Cession d'un local de l'ancien site industriel situé rue d'Orival à la Communauté d'Agglomération pour l'aménagement d'un local technique destiné au projet de Pépinière d'entreprises	Rapport présenté par Mme NAVARRETE
DELIBERATION 2018-46 – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2017	Rapport présenté par M. MERCIER

FONCTION PUBLIQUE

DELIBERATION 2018-47 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE – Tableau des emplois permanents – Année 2018	Rapport présenté par M. GALLET
DELIBERATION 2018-48 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE – Participation de la Ville de Lisieux aux abonnements des agents municipaux	Rapport présenté par Mme JOUVIN

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

DELIBERATION 2018-49 – Protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre entre la Ville de Lisieux et les parquets de Lisieux et Caen	Rapport présenté par M. DE LA CROUEE
---	--

M. AUBRIL propose une suspension de séance pour donner la parole à M. GRIEU, Président du Football Club de Lisieux.

Suspension de séance

M. AUBRIL propose la reprise de la séance par le premier point inscrit à l'ordre du jour en précisant que la suspension de séance est terminée.

DELIBERATION 2018-31 BUDGET DE L'EXERCICE 2017 – COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'année 2017, par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-32 BUDGET DE L'EXERCICE 2017 – COMPTE ADMINISTRATIF

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

1° - DECIDE d'arrêter comme suit le Compte Administratif 2017 :

BUDGET PRINCIPAL

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté	221 783,82			9 033 231,54	221 783,82	9 033 231,54
Opérations de l'exercice	5 923 609,17	6 188 072,06	27 823 545,78	30 890 424,32	33 747 154,95	37 078 496,38
TOTAUX	6 145 392,99	6 188 072,06	27 823 545,78	39 923 655,86	33 968 938,77	46 111 727,92
Résultat de l'exercice		264 462,89		3 066 878,54		3 331 341,43
Résultat de clôture		42 679,07		12 100 110,08		12 142 789,15
Restes à réaliser	3 295 300,47	1 539 493,53	271 442,38	37 500,00	3 566 742,85	1 576 993,53
TOTAUX CUMULES	9 440 693,46	7 727 565,59	28 094 988,16	39 961 155,86	37 535 681,62	47 688 721,45
RESULTATS DEFINITIFS	1 713 127,87			11 866 167,70		10 153 039,83

BUDGET EAU

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		165 728,72		247 102,98	0,00	412 831,70
Opérations de l'exercice	200 520,88	152 128,00	195 378,58	229 898,43	395 899,46	382 026,43
TOTAUX	200 520,88	317 856,72	195 378,58	477 001,41	395 899,46	794 858,13
Résultat de l'exercice	48 392,88			34 519,85	13 873,03	
Résultat de clôture		117 335,84		281 622,83		398 958,67
Restes à réaliser	11 929,27				11 929,27	0,00
TOTAUX CUMULES	212 450,15	317 856,72	195 378,58	477 001,41	407 828,73	794 858,13
RESULTATS DEFINITIFS		105 406,57		281 622,83		387 029,40

BUDGET POMPES FUNEBRES

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		88 910,59		91 755,09	0,00	180 665,68
Opérations de l'exercice	1 871,81	24 434,42	595 366,54	586 786,24	597 238,35	611 220,66
TOTAUX	1 871,81	113 345,01	595 366,54	678 541,33	597 238,35	791 886,34
Résultat de l'exercice		22 562,61	8 580,30			13 982,31
Résultat de clôture		111 473,20		83 174,79		194 647,99
Restes à réaliser	276,00		290,00		566,00	0,00
TOTAUX CUMULES	2 147,81	113 345,01	595 656,54	678 541,33	597 804,35	791 886,34
RESULTATS DEFINITIFS		111 197,20		82 884,79		194 081,99

2° - CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 23 voix pour et 9 abstentions, celles de Mme BUREL, M. JAMBU, Mme LEBRETON-GUERET, M. BUHOT avec le pouvoir de Mme ASSIRE, M. LECOMTE, M. BRIARD avec le pouvoir de Mme LECOURT, Mme LECOINTE.

M. AUBRIL se retire lors de la mise au vote.

DELIBERATION 2018-33 - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter les résultats comme suit :

EXERCICE 2017		BUDGET VILLE En Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2017 (1)		
	<i>Recettes</i>	6 188 072,06
	<i>Dépenses</i>	5 923 609,17
	TOTAL	264 462,89
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)		-221 783,82
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)		42 679,07
Restes à réaliser 2017 (3)		
	<i>Recettes</i>	1 539 493,53
	<i>Dépenses</i>	3 295 300,47
	TOTAL	-1 755 806,94
BESOIN DE FINANCEMENT (1+2+3)		-1 713 127,87
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2017 (1)		
	<i>Recettes</i>	30 890 424,32
	<i>Dépenses</i>	27 823 545,78
	TOTAL	3 066 878,54
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)		9 033 231,54
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)		12 100 110,08
Restes à réaliser 2017 (pour information)		
	<i>Recettes</i>	37 500,00
	<i>Dépenses</i>	271 442,38
	Total des restes à réaliser	-233 942,38
AFFECTATION DU RESULTAT au 31.12.2017		
➤ Affectation du résultat global de clôture de la section d'investissement (compte 001)		42 679,07
➤ Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		1 713 127,87
➤ Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002)		10 386 982,21

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 1 713 127,87€ couvert par le résultat de la section de fonctionnement.

L'excédent reporté sur la section de fonctionnement sera par conséquent de 10 386 982,21€.

EXERCICE 2017		BUDGET EAU En Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2017 (1)		
	<i>Recettes</i>	152 128,00
	<i>Dépenses</i>	200 520,88
	TOTAL	-48 392,88
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)		165 728,72
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)		117 335,84
Restes à réaliser 2017 (3)		
	<i>Recettes</i>	
	<i>Dépenses</i>	11 929,27
	TOTAL	-11 929,27
CAPACITE DE FINANCEMENT (1+2+3)		105 406,57
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2017 (1)		
	<i>Recettes</i>	229 898,43
	<i>Dépenses</i>	195 378,58
	TOTAL	34 519,85
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)		247 102,98
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)		281 622,83
Restes à réaliser 2017 (pour information)		
	<i>Recettes</i>	
	<i>Dépenses</i>	
	Total des restes à réaliser	0,00
AFFECTATION DU RESULTAT au 31.12.2017		
➤ Affectation du résultat global de clôture de la section d'investissement (compte 001)		117 335,84
➤ Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
➤ Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002)		281 622,83

La section d'investissement fait apparaître une capacité de financement de 105 406,57 euros.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 117 335,84 euros.

L'excédent reporté sur la section de fonctionnement s'élève à 281 622,83 euros.

EXERCICE 2017		BUDGET POMPES FUNEBRES En €uros
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2017 (1)		
	<i>Recettes</i>	24 434,42
	<i>Dépenses</i>	1 871,81
	TOTAL	22 562,61
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)		88 910,59
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)		111 473,20
Restes à réaliser 2017 (3)		
	<i>Recettes</i>	
	<i>Dépenses</i>	276,00
	TOTAL	-276,00
CAPACITE DE FINANCEMENT (1+2+3)		111 197,20
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2017 (1)		
	<i>Recettes</i>	586 786,24
	<i>Dépenses</i>	595 366,54
	TOTAL	-8 580,30
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)		91 755,09
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)		83 174,79
Restes à réaliser 2017 (pour information)		
	<i>Recettes</i>	
	<i>Dépenses</i>	290,00
	Total des restes à réaliser	-290,00
AFFECTATION DU RESULTAT au 31.12.2017		
➤ Affectation du résultat global de clôture de la section d'investissement (compte 001)		111 473,20
➤ Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
➤ Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002)		83 174,79

La section d'investissement fait apparaître une capacité de financement de 111 197,20 euros.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 111 473,20 euros.

L'excédent reporté sur la section de fonctionnement s'élève à 83 174,79 euros.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 24 voix pour et 9 abstentions, celles de Mme BUREL, M. JAMBU, Mme LEBRETON-GUERET, M. BUHOT avec le pouvoir de Mme ASSIRE, M. LECOMTE, M. BRIARD avec le pouvoir de Mme LECOURT, Mme LECOINTE.

DELIBERATION 2018-34 RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE RELATIVE A L'EXERCICE 2017

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal prend acte de la lecture qui a été faite du rapport sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine perçus au titre de l'exercice 2017.

DELIBERATION 2018-35 BUDGET DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

- arrête, ainsi qu'il suit, le **Budget Primitif de la Ville de Lisieux** pour l'exercice 2018 :

Section d'Investissement

➤ en dépenses à	15 867 704,38 €
➤ en recettes à	15 867 704,38 €

Section de Fonctionnement

➤ en dépenses à	39 142 572,21 €
➤ en recettes à	39 142 572,21 €

- dit qu'il sera prélevé sur la section de fonctionnement une somme de 10 390 146.76€ (virement complémentaire + amortissements) pour assurer le financement complémentaire de la section d'investissement.

- vote en conséquence l'équilibre budgétaire :

➤ pour la Section d'Investissement à	15 867 704,38 €
➤ pour la Section de Fonctionnement à	39 142 572,21 €

et pour l'ensemble du budget à 55 010 276,59 €

Pour parvenir à cet équilibre, le Conseil Municipal a décidé de mettre en recouvrement :

- au titre du produit des contributions directes une somme de 11 879 000 €.

- fixe, comme suit, le taux des trois taxes :

➤ taxe d'habitation	13,96 %
➤ taxe foncière sur les propriétés bâties	28,96 %
➤ taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,44 %

- adopte les autorisations de programme et les autorisations d'engagement précisées dans l'annexe IVB2 du Budget Primitif 2018 et les crédits de paiement s'y rapportant pour 2018.
- autorise Monsieur Le Maire à verser les subventions à la Caisse des écoles (51 483 €), au Centre Communal d'Action Sociale (1 500 000 €).

Budget de l'exercice 2018 - Budget Primitif Pompes Funèbres

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

- modifie et adopte le tableau "Etat des méthodes utilisées – Amortissements" annexé à la délibération ;
- fixe le seuil pour les biens de faible valeur à 500€ HT ;
- dit que ces règles et durées d'amortissement des biens seront applicables aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2018
- arrête ainsi qu'il suit, **le budget annexe des Pompes Funèbres** :

Section d'Investissement

➤ en dépenses à	19 626,00 €
➤ en recettes à	141 473,20 €

Section de Fonctionnement

➤ en dépenses à	805 774,79 €
➤ en recettes à	805 774,79 €

et pour l'ensemble du budget

➤ en dépenses à	825 400,79 €
➤ en recettes à	947 247,99 €

Budget de l'exercice 2018 - Budget Primitif Eau

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

- modifie et adopte le tableau "Etat des méthodes utilisées – Amortissements" annexé à la délibération ;
- fixe le seuil pour les biens de faible valeur à 500€ HT ;
- dit que ces règles et durées d'amortissement des biens seront applicables aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2018

- arrête **le budget annexe de l'Eau** :

Section d'investissement

➤ en dépenses :	892 466,67 €
➤ en recettes :	892 466,67 €

Section de fonctionnement

➤ en dépenses :	505 822,83 €
➤ en recettes :	505 822,83 €

- dit qu'il sera prélevé sur la section de fonctionnement une somme de 435 130,83 € (virement complémentaire + amortissements) pour assurer le financement complémentaire de la section d'investissement.

- vote en conséquence l'équilibre budgétaire :

➤ pour la Section d'Investissement à	892 466,67 €
➤ pour la Section de Fonctionnement à	505 822,83 €

et pour l'ensemble du budget à 1 398 289,50 €

La délibération, mise au vote, est adoptée par 24 voix pour et 9 abstentions, celles de Mme BUREL, M. JAMBU, Mme LEBRETON-GUERET, M. BUHOT avec le pouvoir de Mme ASSIRE, M. LECOMTE, M. BRIARD avec le pouvoir de Mme LECOURT, Mme LECOINTE.

DELIBERATION 2018-36 - BUDGET DE L'EXERCICE 2018 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur le rapport de Mme POYNARD et des Adjointes de secteur, le Conseil Municipal :

- décide de voter l'octroi des subventions aux associations pour 2018 conformément au tableau joint en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'attribution de subvention entre la ville et les associations dans la limite des crédits prévus sur l'exercice 2018.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 20 voix pour.

Mme BUREL, M. JAMBU, Mme LEBRETON-GUERET, M. BUHOT avec le pouvoir de Mme ASSIRE, M. LECOMTE, M. BRIARD avec le pouvoir de Mme LECOURT, Mme LECOINTE ne prennent pas part au vote.

MM. AUBRIL, GALLET, GOURET et RETOUT se retirent au moment du vote.

**DELIBERATION 2018-37 CREDITS CLASSES DE DECOUVERTES ET CREDITS DE NOËL 2018
- ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES DE L'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} DEGRE**

Sur le rapport de Mme LAMIDEY, le Conseil Municipal :

- décide de verser, pour les classes de découvertes, une participation de 110 € par an et par classe aux écoles maternelles publiques et privées et 130 € par an et par classe aux écoles élémentaires publiques et privées, au titre de l'année 2018 ;
- décide de verser, au titre des crédits de Noël, une somme de 65 € par classe maternelle publique et privée au titre de l'année 2018 ;
- décide de verser un forfait de 150 € à l'école du Centre Hospitalier Robert Bisson au titre des crédits de Noël pour l'année 2018.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-38 – FIXATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal :

- rappelle que l'effectif du Conseil Municipal étant de 35, il ne peut y avoir plus de 10 adjoints ;
- considère que le Conseil Municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal ;
- précise que le corps municipal compte actuellement 9 adjoints.
- décide de créer un poste supplémentaire d'adjoint au Maire portant ainsi le nombre d'adjoints à 10.

La délibération, mise au vote est adoptée par 24 voix pour et 9 voix contre, celles de Mme BUREL, M. JAMBU, Mme LEBRETON-GUERET, M. BUHOT avec le pouvoir de Mme ASSIRE, M. LECOMTE, M. BRIARD avec le pouvoir de Mme LECOURT et Mme LECOINTE.

DELIBERATION 2018-39 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF – ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE ET DETERMINATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Sur le rapport de M. AUBRIL, et suite à la création d'un 10^{ème} poste d'adjoint au Maire, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à l'élection d'un adjoint au Maire pour le poste vacant ;
- précise que l'adjoint élu occupera, dans l'ordre du tableau, le dixième rang ;

- procède à la désignation du dixième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue ;

Est candidat :

- M. Jean-Pierre GALLET

Nombre de votants :	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
Nombre de bulletins blancs et nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A obtenu :

- M. GALLET : 23 voix

M. GALLET est élu en qualité de 10^{ème} adjoint au Maire.

APRES avoir procédé à l'élection de l'adjoint au Maire, précise que l'ordre des adjoints au Maire s'établit comme suit :

M. MERCIER, 1^{er} adjoint au Maire
Mme ANNOOT, 2^{ème} adjoint au Maire
Mme POYNARD, 3^{ème} adjoint au Maire
M. MARIE, 4^{ème} adjoint au Maire
Mme RAYNAUD, 5^{ème} adjoint au Maire
M. de la CROUEE, 6^{ème} adjoint au Maire
Mme BRETON, 7^{ème} adjoint au Maire
M. THILLAYE, 8^{ème} adjoint au Maire
Mme LAMIDEY, 9^{ème} adjoint au Maire
M. GALLET, 10^{ème} adjoint au Maire

DELIBERATION 2018-40 – LISIEUX 2025 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE ET DU PARVIS VICTOR HUGO, DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ET DES LIAISONS ENTRE LES ESPACES MAJEURS – AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Sur le rapport de M. AUBRIL, qui rappelle que l'avenant n° 2 avait fixé le coût prévisionnel des travaux de la tranche ferme à 6 030 000 € HT (avenue et parvis Victor Hugo : 2 425 697 € HT / Place de la République : 3 604 303 € HT), le Conseil Municipal :

- approuve la phase d'avant-projet définitif telle qu'elle a été présentée par le maître d'œuvre, fixant l'enveloppe financière affectée aux travaux des tranches conditionnelles 1 et 3 « parvis de l'église Saint Jacques (TC1 : 656 977 € HT) et place du Général de Gaulle, rue de la Résistance et rue aux Fèvres (TC3 : 959 363 € HT) » ainsi que de l'avenant n°1 (865 103 € HT) « rue du Paradis, passage Victor Hugo, rues Saint-Jacques montante et descendante, parvis Jeanne d'Arc ». Soit une enveloppe financière cumulée qui s'élève à 8 511 443 € HT, sur laquelle l'Agence LAVERNE (mandataire du groupement), s'engage ;

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre, annexé à la délibération, fixant le forfait définitif de rémunération à 829 865,69 € HT pour les tranches conditionnelles 1 et 3 ainsi que pour l'avenant n°1, soit une plus-value de 11,85 % par rapport au montant initial du marché.
- approuve le recours à la procédure d'appel d'offres pour lancer les marchés de travaux correspondant aux aménagements des liaisons des espaces majeurs, parvis de l'église Saint Jacques (TC1) et place du Général de Gaulle, rue de la Résistance et rue aux Fèvres (TC3) ainsi que pour l'avenant n°1 : rue du Paradis, passage Victor Hugo, rues Saint-Jacques montante et descendante, parvis Jeanne d'Arc.
- approuve la décision de ne pas affermir, pour raisons financières, les tranches conditionnelles 5 et 6 relatives à l'aménagement des liaisons des espaces majeurs : Rue Pont Mortain.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 30 voix pour et 3 abstentions, celles de Mmes BUREL, LEBRETON-GUERET et M. JAMBU.

DELIBERATION 2018-41 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal :

- rappelle que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire. Le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025. Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat. Un portrait de territoire a été établi et présenté par les services du Conseil départemental lors de la réunion du 8 juin 2017 et validé par la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie le 9 novembre 2017.
- autorise le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à la Rénovation Urbaine et au Patrimoine à signer le contrat de territoire annexé à la délibération ainsi que tout autre document relatif à ce dossier ;
- sollicite une aide financière la plus élevée possible du Conseil départemental pour les projets suivants à intégrer au contrat de territoire 2017-2021, au titre de l'année 2018 :
 - Esplanade du jardin du Carmel,
 - Aménagement du cours Victor Hugo,
 - Requalification de l'Espace Victor Hugo.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-42 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CONTRAT DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DEPLOIEMENTS « FIBER TO THE HOME » (FTTH)

Avant de passer à la lecture de la délibération, M. AUBRIL informe le Conseil Municipal qu'une modification de la convention est intervenue depuis l'envoi des dossiers aux Conseillers. Cette nouvelle version a été déposée sur les tables.

Sur le rapport de Mme BRETON, le Conseil Municipal :

- rappelle qu'en 2013, l'Etat a initié un « Plan France Très Haut Débit » dont l'objectif final est le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique de bout en bout, soit jusqu'à l'abonné (*Ftth : Fiber to the home*) sur l'ensemble du territoire national. Ces nouvelles infrastructures remplaceraient les réseaux « cuivre » et permettraient ainsi de résorber les zones ne bénéficiant pas d'un bon haut débit (3 à 4 Mbit/s). Ce plan retient aussi bien les initiatives de déploiement publiques, que les initiatives de déploiement privées. Dans le Calvados, ORANGE s'est positionnée sur les territoires de Caen la Mer et Lisieux. Face à la carence d'initiative privée sur le reste du territoire départemental, le Conseil Départemental du Calvados a lancé le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP Ftth).
- approuve la convention de programmation et de suivi des déploiements par laquelle :
 - ✓ la Ville s'engage à :
 - Mettre à disposition des informations utiles au déploiement du réseau Ftth (projets urbains, documents d'urbanisme, règlements de voirie ...)
 - Faire connaître son organisation interne s'agissant des domaines de compétences en lien avec le déploiement du réseau très haut débit ;
 - Réaliser des actions spécifiques auprès des bailleurs sociaux et auprès des administrés.
 - ✓ L'opérateur de réseau conventionné s'engage à :
 - Déployer, sur ressources propres, un réseau Ftth, dans le respect de la réglementation et dans le respect des droits des tiers ;
 - Mettre en œuvre une programmation concertée de ses déploiements avec la collectivité ;
 - Transmettre des informations précises permettant le suivi des déploiements en cours et achevés.

L'objectif final étant que l'ensemble des points de mutualisation permettant le raccordement de l'ensemble des logements ou locaux à usage professionnel soit établi d'ici le 31 décembre 2020.

- Autorise Monsieur le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à la Rénovation Urbaine et au Patrimoine à signer ladite convention, ainsi que toutes modifications mineures apportées à cette convention, et toute pièce ou document s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-43 CATHEDRALE SAINT PIERRE – ENTRETIEN DES ORGUES - DEMANDE DE SUBVENTION

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal :

- rappelle que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) participe chaque année à l'opération d'entretien du Grand Orgue de la Cathédrale Saint Pierre, classé Monument Historique par arrêté du 7 août 1972.
- sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie la subvention la plus élevée possible pour le financement de l'opération d'entretien des orgues de la Cathédrale.
- s'engage à financer la part des dépenses non couverte par la subvention.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-44 - REPARATION DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE CHAUFFERIE ET DU TERRASSON EN PLOMB DU BAS COTE NORD DE LA NEF DE LA CATHEDRALE SAINT PIERRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal :

- sollicite de l'Etat et du Département les subventions les plus élevées possibles pour le financement :
 - ✓ des travaux de réparation du terrasson en plomb situé au niveau du bas-côté Nord de la Nef de la Cathédrale (fissures) ;
 - ✓ des travaux de réparation relevés sur la toiture en cuivre de l'ancienne chaufferie de la Cathédrale.
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-45 - CESSION D'UN LOCAL DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL SITUÉ RUE D'ORIVAL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL TECHNIQUE DESTINE AU PROJET DE PEPINIERE D'ENTREPRISES.

Sur le rapport de Mme NAVARRETE, le Conseil Municipal :

- rappelle que la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie s'est engagée dans une opération d'aménagement d'une pépinière d'entreprises pour le Pays d'Auge en réhabilitant une ancienne friche industrielle au sein du quartier de la Gare de Lisieux. En décembre 2016, la Communauté de communes Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie a acquis pour la réalisation de cette opération, le bâtiment de l'ancienne usine « Sanchez », situé au 11 rue d'Orival à Lisieux. La Ville de Lisieux a récemment proposé de céder à l'Agglo de Lisieux un local, dont elle n'a plus usage et dont elle

est propriétaire, situé en rez-de-chaussée au 11 rue d'Orival, d'une surface de 68m² environ sur la parcelle cadastrée AK n°574 d'une contenance totale de 1768 m². Cet espace supplémentaire permettra notamment d'y implanter le local technique nécessaire pour la future pépinière d'entreprises.

- décide de céder, au prix de 1 €, un local d'une surface de 68 m² environ situé au 11 rue d'Orival à Lisieux sur la parcelle AK 574, volume 1a de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) site Wonder, d'une contenance totale de 1768 m², selon le plan joint à la délibération, propriété de la Ville de Lisieux ; (Etat Descriptif de Division en Volumes – EDDV - en cours de renumérotation par le géomètre en un futur volume 32 à déposer au service de la publicité foncière) ;
- précise que Maître Raynald CHANCE, Notaire sera chargé d'établir l'acte notarié ;
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-46 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2017

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2017, dont un tableau sera annexé au Compte Administratif 2017.

DELIBERATION 2018-47 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – ANNEE 2018

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal modifie les tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet conformément aux tableaux annexés à la délibération afin de prendre en compte les décisions d'avancements de grade et de promotions internes au titre de l'année 2018.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-48 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE LISIEUX AUX ABONNEMENTS DES AGENTS MUNICIPAUX

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal décide de verser, à compter du 1er janvier 2018, une participation aux abonnements de stationnement payant des agents de la Ville de Lisieux dans les conditions visées ci-après :

- les agents titulaires, stagiaires et non titulaires intervenant au sein des services de la Ville de Lisieux dont le lieu de travail est situé dans les zones de stationnement rouge ou orange.

- La participation versée correspond à 50% du montant de l'abonnement contracté par l'agent.

Les crédits nécessaires à la liquidation de la participation seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 24 voix pour.

Mme BUREL, M. JAMBU, Mme LEBRETON-GUERET, M. BUHOT avec le pouvoir de Mme ASSIRE, M. LECOMTE avec le pouvoir de Mme LECOINTE, M. BRIARD avec le pouvoir de Mme LECOURT ne prennent pas part au vote.

DELIBERATION 2018-49 - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE MISE EN OEUVRE DE LA MESURE DE RAPPEL A L'ORDRE ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET LES PARQUETS DE LISIEUX ET CAEN

Sur le rapport de M. DE LA CROUEE, le Conseil Municipal :

- rappelle que l'article L 132-7 du Code de la Sécurité Intérieure prévoit que « Lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sureté, à la sécurité ou la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie. » ;
- propose, comme cela se fait dans d'autres villes, de mettre en œuvre la procédure de rappel à l'ordre, visant à convoquer en mairie certains auteurs d'incivilités ou faits de délinquance, majeurs ou bien mineurs avec leurs parents ;
- précise que le Parquet de Caen, compétent pour les mineurs, et celui de Lisieux, compétent pour les majeurs, sont favorables à cette démarche, et à la signature d'un protocole avec la Ville de Lisieux, précisant les modalités de mise en œuvre. L'idée étant de faire un rappel à l'ordre en convoquant l'auteur en mairie, de lui rappeler par la même occasion :
 - sa responsabilité ;
 - celle des parents pour les mineurs ;
 - les risques encourus ;
 - les services locaux susceptibles de leur apporter si nécessaire un accompagnement et un soutien.
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au Sport, au Développement social, à la Sécurité et à la Vie Associative, à signer le protocole relatif à la procédure de rappel à l'ordre.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 09 mars 2018)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 06 mars 2018 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 59 du 16 février 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention de prestation avec la société S.A.S PRODEV « ARFOS » sise 16 avenue de Garbsen – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, pour une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un Projet Educatif Local (proposition méthodologique).

Date :	Période à déterminer sur le 1 ^{er} semestre 2018
Nombre de jours :	20
Lieu :	Sur site et en Cabinet
Coût jour H.T. :	920.00 €
Coût Total H.T. :	18 400.00 €
Tva à 20 %	3 680.00 €
Coût Total T.T.C.	22 080.00 €

Décision n° 60 du 16 février 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Lisieux, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et l'Association « Lire et Faire Lire dans le Calvados » sise 6 rue de la Girafe – BP 5091 – 14078 CAEN CEDEX, pour la mise en place d'une action de lecture de contes, d'histoires et d'albums à destination des enfants accueillis au sein du Centre de Loisirs « La Vallée ».

Date d'effet de la convention : du 7 février 2018 au 19 décembre 2018
Intervention à titre gratuit.

Décision n° 61 du 16 février 2018 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat d'assistance technique avec la Société GULDAGIL sise 8 rue Narcisse Guilbert 76570 PAVILLY, pour le traitement électrolytique de la Cuisine Centrale.

- Durée du contrat : 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable quatre fois par tacite reconduction sans excéder cinq ans.

- Montant HT : 1 038.69 €

- Montant TTC : 1 246,43 €

Décision n° 62 du 20 février 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec Bertrand le Jardinier demeurant 39, rue Mabrey – 14123 FLEURY SUR ORNE pour une animation « atelier de jardinage » lors de la Foire aux Arbres 2018.

Dates : les 3 et 4 mars 2018 de 11 h à 18 h

Lieu : Place Boudin Desvergées

Coût : 800 €

Frais de restauration : 2 repas x 17 € = 34 € TTC

Décision n° 63 du 20 février 2018 (Mme POYNARD)

Suite à une erreur matérielle, ladite décision a été annulée et remplacée par la décision n° 84.

Décision n° 64 du 20 février 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec M. Christophe SCREVE, professeur de musique et chant, demeurant 34 rue Roger Aini – 14100 LISIEUX pour assurer la prestation suivante :

Titre : Cours et ateliers chant

Durée : 2 heures par jour

Date : Du 26 février au 02 mars 2018 (soit 5 jours)

Lieu : Salle de spectacle « Mosaïc » 13 boulevard Pasteur 14100 LISIEUX

Horaires : De 14h00 à 16h00

A destination d'un public d'adolescents.

Coût T.T.C. : 400.00 €

Décision n° 65 du 20 février 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature de deux contrats avec l'Association pour la Formation Professionnelle dans l'Équipement Electrique (FORMAPELEC) sise 30 avenue du Président Wilson – 94234 CACHAN pour une formation de recyclage aux travaux sous tension BT sur les ouvrages Module Eclairage Public (BASE + AER-EP) pour deux agents de la Ville de Lisieux.

Date	Du 22 au 23 février 2018	Du 26 au 27 mars 2018
Durée	2 jours - 14 heures	2 jours - 14 heures
Lieu	Lycée Gustave Eiffel – 5 avenue Champollion – 21000 DIJON	Centre de Pont du Château – Chemin des Palisses – 63430 PONT DU CHATEAU
TOTAL H.T.	490.00 €	490.00 €
TVA à 20%	98.00 €	98.00 €
TOTAL T.T.C.	588.00 €	588.00 €
Objectifs : Actualiser les connaissances de personnes déjà formées « T » sur les ouvrages de type Aérien d'éclairage public		

Décision n° 66 du 20 février 2018 (M. GALLET)

Acceptation de la proposition commerciale de l'entreprise CAPSYS, sise Europarc Sainte Victoire – Bât. 1 RDC – Le Canet de Meyreuil – 13590 MEYREUIL pour la mise à jour CB 5.5 du terminal de paiement de l'accueil de l'Espace Victor Hugo au profit de la régie du stationnement payant.

Cette mise à jour, non comprise dans le contrat de maintenance, est obligatoire pour le bon fonctionnement du terminal de paiement.

Coût H.T. : 75.00 €

TVA 20 % : 15.00 €

Montant T.T.C. : 90.00 €

Décision n° 67 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3m²36 à compter du 15 septembre 2017 et jusqu'au 15 septembre 2067. Cette concession est située section 9, 3^{ème} rang, 8^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 68 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,57m² à compter du 1^{er} décembre 2017 et jusqu'au 1^{er} décembre 2047. Cette concession est située section 9, 4^{ème} rang, 3^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 69 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,57m² à compter du 17 juillet 2017 et jusqu'au 17 juillet 2047. Cette concession est située section VII, n°84 du plan.

Décision n° 70 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en columbarium à compter du 5 décembre 2017 et jusqu'au 5 décembre 2032. Cette concession est située dans l'espace cinéraire « Le Chêne » Module 6, Case 63.

Décision n° 71 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,57m² à compter du 6 mars 2017 et jusqu'au 6 mars 2047. Cette concession est située section VII, n°123 du plan.

Décision n° 72 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 24 octobre 2017 et jusqu'au 24 octobre 2047. Cette concession est située section W, 9^{ème} rang, 12^{ème} tombe.

Décision n° 73 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 50 ans en franche-terre d'une superficie de 1m²05 à compter du 11 décembre 2017 et jusqu'au 11 décembre 2067. Cette concession est située section Ater, 1^{ère} partie enfant, n° 71 du plan.

Décision n° 74 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,57m² à compter du 20 décembre 2017 et jusqu'au 20 décembre 2047. Cette concession est située section 9, 4^{ème} rang, 4^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 75 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en columbarium à compter du 26 décembre 2017 et jusqu'au 26 décembre 2032. Cette concession est située dans l'espace cinéraire « Les Cèdres » Prestige 2, Case 5.

Décision n° 76 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 26 décembre 2017 et jusqu'au 26 décembre 2047. Cette concession est située section 14, 10^{ème} rang, 13^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 77 du 22 février 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3,57m² à compter du 27 décembre 2017 et jusqu'au 27 décembre 2067. Cette concession est située section 9, 4^{ème} rang, 5^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 78 du 22 février 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention d'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'Association « CAL BASKET » sise rue Roger Aini 14100 LISIEUX pour l'exploitation d'une buvette à Mosaïc la Salle durant les bals qui se tiendront les 25 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai, 24 juin, 26 août, 30 septembre, 21 octobre et 25 novembre de l'année 2018.

Décision n° 79 du 22 février 2018 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention de prestation avec la société S.A.S PRODEV « ARFOS » sise 16 avenue de Garbsen – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, relative à la proposition liée à l'évaluation organisationnelle de la Direction des Services Techniques de la Ville de Lisieux.

Date : De février à avril 2018
Nombre de jours : 22 (hors option)
Lieu : Sur site et en Cabinet
Coût jour H.T. : 920.00 €

Coût Total H.T. : 20 240.00 €
Tva à 20 % 4 048.00 €
Coût Total T.T.C. 24 288.00 €

Décision n° 80 du 27 février 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société CONCEPT Développement, sise Quartier Capiens – 13360 ROQUEVAIRE, pour la maintenance du logiciel ERP21 et Covermat utilisé par les Services Techniques pour la gestion des Etablissements Recevant du Public.

Coût : 340 € HT annuel révisable. Chaque demande de développement spécifique du Client qui n'aurait pas été retenue dans le cadre de la maintenance courante annuelle fera l'objet d'un devis séparé soumis à son approbation sur la base des coûts d'intervention hors maintenance.

Toute intervention sur site, demandée par le Client, ne rentrant pas dans le cadre du contrat de maintenance sera facturée 1 100 € HT la première journée (frais de séjour et de déplacement compris) et 600 € HT chaque journée consécutive à la première.

Ce contrat est conclu pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2019 et il sera renouvelé annuellement par reconduction expresse sans que sa durée ne puisse toutefois excéder 3 ans.

Décision n° 81 du 27 février 2018 (Me RAYNAUD)

Signature d'une convention avec l'A.P.A.E.I. des Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition, au profit du service Jeunesse de la Ville de Lisieux, de deux minibus immatriculés : CZ 939 XQ et BP 040 YD.

Dates : du vendredi 02 mars 2018 (14 h) au lundi 12 mars 2018 (8 h).

Mise à disposition à titre gratuit.

Décision n° 82 du 27 février 2018 (M. MARIE)

Signature d'un devis avec la centrale d'achat UGAP, délégation territoriale d'Amiens 5, avenue d'Italie – CS 19015 – 80094 AMIENS Cédex 3 pour l'achat d'une rotobroyeuse frontale, de marque Noremat, pour adapter sur le tracteur :

Coût de la rotobroyeuse : 8 117.81 € HT

Coût du convoyage supplémentaire 199.00 € HT

Coût total 8 316.81 € HT

(Formation des conducteurs incluse dans le prix mentionné ci-dessus)

Décision n° 83 du 27 février 2018 (Me RAYNAUD)

Signature d'un contrat estimatif avec l'association BAC EMPLOI sise 13 rue du Moulin à Tan – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition de huit manutentionnaires pour l'installation et le rangement et un encadrant dans le cadre du Forum Emploi organisé par la Ville de Lisieux.

- Dates : le mardi 27 mars 2018 de 9h00 à 12h30 (soit 3h30)
le mercredi 28 mars 2018 de 17h30 à 19h30 (soit 2h00)
- Lieu : Parc des Expositions 14100 LISIEUX
- Durée : environ 44 heures pour la manutention à 16.82 € de l'heure soit 740.08 €
et 5h30 d'encadrement à 23.43 € de l'heure soit 128.86 €
- Coût estimatif total : 868.94 € TTC

La facture sera établie après prestation selon les heures réellement exécutées avec application des taux horaires mentionnés ci-dessus.

Décision n° 84 du 28 février 2018 (Me POYNARD)

(Cette décision annule et remplace la décision n° 63 du 20 février 2018 comportant une erreur matérielle)

Signature de trois conventions avec la SMV Formation sise 7 allée des Atlantes – Les Propylées 1 – 28000 CHARTRES pour une formation « Opérateur – Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) »

Date de la formation : 01/03/2018

Prestation : AIPR Concepteur Encadrant

Nombre d'heures de formation : 1 jour (7 heures)
Horaires de la formation : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Coût H.T. : 1 150.00 €
TVA (20 %) : 230.00 €
Montant T.T.C. : 1 380.00 €

Date de la formation : 05/03/2018
Prestation : AIPR Opérateur
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Horaires de la formation : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Coût H.T. : 1 150.00 €
TVA (20 %) : 230.00 €
Montant T.T.C. : 1 380.00 €

Date de la formation : 06/03/2018
Prestation : AIPR Opérateur
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Horaires de la formation : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Coût H.T. : 1 150.00 €
TVA (20 %) : 230.00 €
Montant T.T.C. : 1 380.00 €

Décision n° 85 du 1^{er} mars 2018 (Me BRETON)

Signature d'un contrat avec la SARL SCORPION ANIMATION sise C.A. du Quesnot – Bât. A2 – 7, rue Hédouin Heullant – 76410 SAINT AUBIN LES ELBEUF pour la sonorisation et l'animation de la Foire aux Arbres 2018.

Dates : 3, 4 et 5 mars 2018 de 10 h à 19 h (1h00 de pause méridienne)
Lieu : centre-ville de Lisieux
Coût : 4 435.20 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Secrétaire de séance,

Philippe VACHER

Le Maire,

Bernard AUBRIL

Nom de l'association	2017						2018						Ecart 2018/2017	
	Montant total de la Subvention Directe votée par la ville	dont fonction- nement	dont animation (organisation de mani- festations - aide récurrente)	dont subvention exception- nelle	dont subvention liée aux APS	Mises à disposition (Locaux E.V./H/ salle Mozart., matériel, décoration florale, électricité)	Subvention totale (subvention directe et indirecte)	Subvention demandée par l'association (hors A.P.S.)	Subvention de fonctionnement	Subvention animation (organisation de mani- festations - aide récurrente) (1)	Subvention exceptionnelle	Subvention liée aux APS		Montant Total
Proximité, Tranquillité, Lien social														
C.I.D.F.F. - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - Intervenant social au commissariat de police	5 184,00	5 184,00				0,00	5 184,00	5 184,00					5 184,00	0,00
Dynamic Adeline	250,00	250,00				1 922,23	2 172,23	350,00					150,00	-100,00
Habitants des quartiers du stade Louis Bleiman	250,00	250,00				0,00	250,00	270,00					200,00	-50,00
Jardins familiaux de la ville de Lisieux	300,00	300,00				208,42	508,42	400,00					250,00	-50,00
Mood action professor (éveil culturel contre l'exclusion)	5 840,00	5 000,00		840,00		611,40	6 451,40	5 000,00					4 500,00	-1 340,00
Réseau lexovien d'échanges de savoirs	7 000,00	6 500,00	500,00			295,11	7 295,11	7 000,00					6 800,00	-200,00
Environnement														
A.D.P.E.P. - Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Calvados	9 960,00	9 960,00				15,00	9 975,00	10 200,00					10 000,00	40,00
6 Pat Club														
La dame blanche (défense de la nature)	1 000,00	1 000,00				1 302,08	2 302,08	1 500,00					1 000,00	0,00
Refuge animal augeron	750,00	750,00				0,00	750,00						750,00	0,00
Société d'horticulture et de Botanique du centre de la Normandie	14 250,00	14 250,00				1 243,40	15 493,40	14 500,00					14 250,00	0,00
Société de pêche lexovienne	1 500,00	1 500,00				412,60	1 912,60	1 500,00					1 500,00	0,00
Relations Publiques														
Amicale du personnel ville Lisieux C.D.C.	1 800,00	1 800,00				145,00	1 945,00	1 800,00					1 800,00	0,00
A.P.A.P.A. - Association des pétrolières anciennes du Pays d'Auge	7 500,00	7 500,00				2 722,12	10 222,12	8 000,00					7 500,00	0,00
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Lisieux	700,00	700,00				399,60	1 099,60	700,00					700,00	0,00
	225,00	225,00				25,00	250,00	225,00					225,00	0,00

Nom de l'association	2017										2018				Ecart 2018/2017
	Montant total de la Subvention Directe votée par la ville	dont fonction- nement	dont animation (organisation de mani- festations - aide récurrente)	dont subvention exception- nelle	dont subvention liée aux APS	Mises à disposition (Locaux E.V./H/ salle Mozart., matériel, décoration florale, électricité)	Subvention totale (subvention directe et indirecte)	Subvention demandée par l'association (hors A.P.S.)	Subvention de fonctionnement	Subvention animation (organisation de mani- festations - aide récurrente) (1)	Subvention exceptionnelle	Subvention liée aux APS	Montant Total		
Anciens combattants et prisonniers de guerre	275,00	275,00				0,00	275,00	300,00	275,00			275,00	275,00	0,00	
Amicale des Sous officiers de réserve de Lisieux	200,00	200,00				0,00	200,00	200,00	200,00			200,00	200,00	0,00	
Art Cathédrale	8 000,00	8 000,00				0,00	8 000,00	1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00	-7 000,00	
Promotion et animation du concours national de la résistance et de la déportation	200,00	200,00				0,00	200,00	200,00	200,00			200,00	200,00	0,00	
Ecurie automobile de la Côte Fleurie (Rallye du Pays d'Auge)	6 000,00	6 000,00			4 095,84	10 095,84	6 000,00	6 000,00	6 000,00			6 000,00	6 000,00	0,00	
Fantaria l'Avant garde (fantaria municipale)	12 890,00	12 050,00	840,00		0,00	12 890,00	13 500,00	12 160,00	12 160,00	840,00		13 000,00	13 000,00	110,00	
Fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	200,00	200,00			0,00	200,00	200,00	200,00	200,00			200,00	200,00	0,00	
La prévention routière	250,00	250,00			0,00	250,00	250,00	250,00	250,00			250,00	250,00	0,00	
Lisieux Auto rétro Normandie France	0,00				0,00	0,00	15 000,00	14 000,00	14 000,00		versement de la subvention conditionnée au respect des engagements (inscription du logo de la ville , notification du partenariat avec la ville)	14 000,00	14 000,00	14 000,00	
Lisieux bienvenue (AVF Lisieux) (accueil des nouveaux arrivants)	1 500,00	1 500,00			3 744,52	5 244,52	1 500,00	1 500,00	1 500,00			1 500,00	1 500,00	0,00	
Maison du combattant	550,00	550,00			0,00	550,00	600,00	550,00	550,00			550,00	550,00	0,00	
Médailleurs militaires	200,00	200,00			0,00	200,00	200,00	200,00	200,00			200,00	200,00	0,00	
Souvenir Français	0,00				0,00	0,00	1 000,00	800,00	800,00			800,00	800,00	800,00	
Union nationale des combattants (UNC)	225,00	225,00			0,00	225,00	225,00	225,00	225,00			225,00	225,00	0,00	
Social															
Associations Caritatives et Insertion															
Association au Bénéfice de l'insertion (ABI)	3 700,00	3 700,00			20,00	3 720,00	3 700,00	1 800,00	1 800,00			1 800,00	1 800,00	-1 900,00	
Banque alimentaire du Calvados	1 600,00	1 600,00			0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00			1 600,00	1 600,00	0,00	
Coup d pouce (épicerie solidaire)	41 000,00	41 000,00			20,00	41 020,00	41 000,00	40 000,00	40 000,00			40 000,00	40 000,00	-1 000,00	

Nom de l'association	2017							2018					Ecart 2018/2017	
	Montant total de la Subvention Directe votée par la ville	dont fonction- nement	dont animation (organisation de mani- festations - aide récurrente)	dont subvention exception- nelle	dont subvention liée aux APS	Mises à disposition (Locaux E.V.H/ salle Mozart, matériel, décoration florale, électricité)	Subvention totale (subvention directe et indirecte)	Subvention demandée par l'association (hors A.P.S.)	Subvention de fonctionnement	Subvention animation (organisation de mani- festations - aide récurrente) (1)	Subvention exceptionnelle	Subvention liée aux APS		Montant Total
Croix rouge dont boutique solidarité	5 700,00	5 700,00				219,33	5 919,33	7 000,00	5 700,00				5 700,00	0,00
Itinéraires - Foyer Etape (aide aux personnes isolées)	20 000,00	20 000,00				25,00	20 025,00	28 000,00	20 000,00				20 000,00	0,00
Restaurants du cœur du Calvados	17 000,00	17 000,00				1 332,00	18 332,00	17 000,00	17 000,00				17 000,00	0,00
Secours catholique	1 700,00	1 700,00				1 643,57	3 343,57	2 500,00	1 700,00				1 700,00	0,00
Secours populaire Français - Comité de Lisieux	7 000,00	7 000,00				426,50	7 426,50	7 125,00	7 100,00				7 100,00	100,00
Solself	725,00	725,00				0,00	725,00	2 500,00	800,00				800,00	75,00
VIActif	0,00													
C.I.D.F.F.														
C.I.D.F.F. - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi	8 000,00	8 000,00					2 800,00	2 500,00	2 000,00				2 000,00	2 000,00
C.I.D.F.F. - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - Bureau d'aide aux victimes	7 700,00	7 700,00					8 015,00	8 000,00	8 000,00				8 000,00	0,00
C.I.D.F.F. - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - Information générale	7 300,00	7 300,00				15,00	7 700,00	7 750,00	7 700,00				7 700,00	0,00
Associations 3ème âge														
Alzheimer Calvados	100,00	100,00												
Club Sainte Anne (club de personnes âgées)	180,00	180,00				15,00	115,00	300,00	100,00				100,00	0,00
Gym mouvement joie Lisieux	300,00	300,00				0,00	180,00	180,00	180,00				180,00	0,00
Les petits frères des pauvres de Lisieux	800,00	800,00				0,00	300,00	400,00	300,00				300,00	0,00
Associations Prévention santé														
Educateur solidarité information 14 (ESI) (lutte contre les conduites à risques : toxicomanie, comportements déviants)	14 400,00	14 400,00				0,00	14 400,00	14 400,00	14 400,00				14 400,00	0,00
G.R.A.I.N. - Groupe de recherche, d'action et d'information en nutrition	4 800,00	4 800,00				0,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00				4 800,00	0,00

Nom de l'association	2017							2018					Ecart 2018/2017	
	Montant total de la Subvention Directe votée par la ville	dont fonction- nement	dont animation (organisation de mani- festations - aide récurrentes)	dont subvention exception- nelle	dont subvention liée aux APS	Mises à disposition (Locaux E.V./H/ salle Mozart, matériel, démcoration florale, électricité)	Subvention totale (subvention directe et indirecte)	Subvention demandée par l'association (hors A.P.S.)	Subvention de fonctionnement	Subvention animation (organisation de mani- festations - aide récurrente) (1)	Subvention exceptionnelle	Subvention liée aux APS		Montant Total
Associations Santé														
J.A.L.M.A.L.V. Calvados - Jusqu'à la mort accompagner la vie	600,00	600,00				530,00	1 130,00	600,00					600,00	0,00
Vivre mieux le lymphodème (AVML 14)	1 300,00	1 300,00				15,00	1 315,00	2 000,00					1 300,00	0,00
Associations Secteur handicapés														0,00
A.P.A.E.I. - Association des parents et amis d'enfants et adultes handicapés mentaux des Pays d'Auge et de Falaise	300,00	300,00				0,00	300,00	350,00					350,00	50,00
Association des paralysés de France	200,00	200,00				335,00	535,00	300,00					200,00	0,00
"A vue de truffe" (école de chiens d'aveugles)	300,00	300,00				0,00	300,00	700,00					300,00	0,00
Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés - section de Lisieux (FNATH)	400,00	400,00				205,00	605,00	500,00					400,00	0,00
APEDAC	200,00					0,00	200,00	200,00					200,00	0,00
Ligue Contre le Cancer	100,00	100,00				0,00	100,00	200,00					100,00	0,00
Valentin Hauty	0,00					0,00	0,00	500,00					200,00	200,00
Associations Diverses														
Conciliateurs de Justice de Basse Normandie	150,00	150,00				0,00	150,00	150,00					150,00	0,00
A.D.G.C.S.M. (Les Chutes de Gouina)	100,00					2 260,49	2 360,49	200,00					100,00	0,00
Sports														
Aitkai lexovienne	1 080,00	600,00				45,00	1 125,00	600,00				720,00	1 320,00	240,00
Amicale sportive du tennis de table lexovien (ASTTL)	6 690,00	5 950,00				675,93	7 365,93	non renseigné				700,00	6 700,00	10,00
Association sportive du collège lycée Gambier	300,00	300,00				0,00	300,00	500,00					300,00	0,00
Association sportive du collège Laplace	300,00	300,00				431,14	731,14	400,00					300,00	0,00
Association sportive du collège Micheliet	0,00					0,00	0,00	800,00					300,00	300,00

Nom de l'association	2017							2018					Ecart 2018/2017
	Montant total de la Subvention Directe votee par la ville	Montant fonction- nement	dont animation (organisation de mani- festations - aide récurrente)	dont subvention exception- nelle	dont subvention liée aux APS	Mises à disposition (Locaux E.V.H/ salle Mozart., matériel, décoration florale, électricité)	Subvention totale (subvention directe et indirecte)	Subvention demandée par l'association (hors A.P.S.)	Subvention de fonctionnement	Subvention animation (organisation de mani- festations - aide récurrente) (1)	Subvention exceptionnelle	Subvention liée aux APS	
Association sportive du site universitaire de Lisieux	300,00	300,00				0,00	300,00	600,00	300,00			300,00	0,00
C.A.L. Athlétisme	12 500,00	9 500,00	3 000,00			5 220,21	17 720,21	15 000,00	10 000,00	3 000,00		14 260,00	1 760,00
C.A.L. Badminton	9 700,00	7 480,00				25,00	9 725,00	8 500,00	8 500,00			9 920,00	220,00
C.A.L. basket	51 530,00	48 000,00		600,00		1 604,83	53 134,83	non renseigné	43 000,00			45 620,00	-5 910,00
C.A.L. Football	40 400,00	36 000,00	3 500,00			879,30	41 279,30	36 000,00	20 000,00	3 500,00		24 340,00	-16 060,00
C.A.L. Handball	48 000,00	48 000,00				276,60	48 276,60	61 000,00	50 000,00			50 000,00	2 000,00
C.A.L. Hockey sur gazon	0,00					0,00	0,00	13 000,00				1 280,00	1 280,00
C.A.L. Karaté	8 110,00	7 600,00				0,00	8 110,00	8 100,00	7 900,00			8 160,00	50,00
C.A.L. Volley ball	3 650,00	3 650,00				0,00	3 650,00	3 650,00	3 650,00			3 650,00	0,00
Challenge de la ville	200,00	200,00				30,00	230,00	520,00	200,00			200,00	0,00
Club d'échec lexovien	12 000,00	12 000,00				2 276,73	14 276,73	12 000,00	12 000,00			12 000,00	0,00
Entente cycliste des travailleurs lexoviens	1 200,00	1 200,00				0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00			1 200,00	0,00
Escrime Lisieux	12 660,00	7 550,00	4 000,00			1 361,10	14 021,10	13 500,00	8 300,00	4 000,00		13 000,00	340,00
FCAL (Football club athlétique de Lisieux)	15 000,00			15 000,00		0,00	15 000,00		15 000,00			15 000,00	0,00
FC Lisieux	39 590,00	38 000,00				860,80	40 450,80	50 000,00	12 000,00			13 140,00	-26 450,00
Gym Lisieux	55 220,00	53 000,00				1 736,80	56 956,80	65 000,00	53 465,00			54 165,00	-1 055,00
Lexo'danse	390,00					540,00	930,00	500,00 (pour les 10 ans de l'association)				400,00	10,00
Lexovif tir	1 400,00	1 400,00				25,00	1 425,00	1 400,00	1 400,00			1 400,00	0,00
Lexovives (pratique du canoë-kayak)	1 700,00	1 700,00				2 620,81	4 320,81	2 200,00	1 700,00			1 700,00	0,00
Lisieux hélistrophile musoulation	1 000,00	1 000,00				452,90	1 452,90	1 000,00	1 000,00			1 000,00	0,00

Nom de l'association	2017							2018					Ecart 2018/2017	
	Montant total de la Subvention Directe votée par la ville	dont fonction- nement	dont animation (organisation de mani- festations - aide récurrente)	dont subvention exception- nelle	dont subvention liée aux APS	Mises à disposition (Locaux E.V.H/ salle Mozart, matériel, décoration florale, électricité)	Subvention totale (subvention directe et indirecte)	Subvention demandée par l'association (hors A.P.S.)	Subvention de fonctionnement	Subvention animation (organisation de mani- festations - aide récurrente) (1)	Subvention exceptionnelle	Subvention liée aux APS		Montant Total
Lisieux handisport	500,00	500,00				0,00	500,00	500,00					500,00	0,00
Pétanque lexovienne	800,00	800,00				412,19	1 212,19	1 000,00	800,00				800,00	0,00
Retraite active (tir à l'arc)	260,00				260,00	2 660,00	2 920,00	1 000,00			720,00		720,00	460,00
Ring olympique lexovien	4 250,00	4 250,00				0,00	4 250,00	4 250,00					4 250,00	0,00
Section lexovienne de rugby	20 200,00	18 200,00	2 000,00			6 191,14	26 391,14	30 000,00	2 000,00				22 000,00	1 800,00
Shin gi tai dojo Lisieux (judo)	4 500,00	4 500,00				659,90	5 159,90	4 590,00					4 590,00	90,00
Tennis club athlétique lexovien (TCAL)	24 110,00	23 000,00			1 110,00	186,90	24 296,90	24 000,00			700,00		23 700,00	-410,00
U.S.E.P. Marie Curie - Association sportive sociale de l'école Marie Curie de Lisieux	300,00	300,00				0,00	300,00	450,00					300,00	0,00
Vélo club lexovien	23 700,00	5 700,00	18 000,00			30 306,06	54 006,06	24 000,00	18 000,00				23 700,00	0,00
Jeunesse														
Scouts guides de France Lisieux	1 300,00	1 300,00				0,00	1 300,00	1 500,00					1 300,00	0,00
Scouts unitaires de France	800,00	800,00				0,00	800,00	1 000,00					800,00	0,00
Jumelage														
Comité des Jumelages	6 000,00	5 000,00		1 000,00		1 566,22	7 566,22	8 000,00			1 500,00		6 500,00	500,00
Attractivité commerciale														
Les vitrines de Lisieux	0,00					0,00	0,00						6 000,00	6 000,00
Patrimoine historique														
Les Amis de la cathédrale St Pierre	2 000,00		2 000,00			20,00	2 020,00	2 000,00					2 000,00	0,00
Société historique de Lisieux	900,00	900,00				220,00	1 120,00	900,00					900,00	0,00
Autre secteur														
Animation Emploi Calvados (aide au développement de la vie associative)	2 500,00	2 500,00				0,00	2 500,00						2 500,00	0,00
Association les Triplex	0,00					0,00	0,00	300,00					300,00	300,00

(1) Le versement de la subvention sera subordonné à la présentation du bilan financier de l'association. Il interviendra dans la limite du montant décidé et notifié par la collectivité, déduction faite d'un éventuel excédent.